

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2024/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SEANCE DU 17 AVRIL 2024

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – OLIVIER Denis – BOURNE Véran-DEVINE Marc

Syndic suppléant : CALVIERE Robert

Excusés : CAPELLO Jean Pierre – PELISSIER Laurence - BOUCHET Jean Claude

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION – PRISES SYNDICALES DU CABEDAN NEUF

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'agriculture, géré par les DRAAF, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite présenter la demande pour les travaux de modernisation des prises syndicales, sur les communes de Cheval Blanc et Taillades.

Le projet prévoit de moderniser 3 prises syndicales (Boulon, les Durands et la Font du Pin) par la pose de débitmètres et appareils de mesure.

Le volume d'économies d'eau est estimé à 88 000 m3 par an.

Le montant des travaux est estimé à 95 100 euros H.T. Il prévoit un taux de subvention de 80 % pour une réalisation pendant l'hiver 2024-2025 si la décision de subvention intervient assez tôt.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président et la demande de subvention pour un montant de 95 100 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 084-298401712-20240417-2024_008-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CABEDAN DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

